



Les accueils de Loisirs sans Hébergement à Lecelles

1. L'ALSH périscolaire (garderie) lui est proposé aux enfants de 3 à 12 ans (garderie pendant l'année scolaire) scolarisés ou domiciliés dans la commune de Lecelles et pour les enfants de 4 à 12 ans (« ALSH péri centre » de l'Alsh extra pendant les vacances scolaires). La pause méridienne est de 12 h à 13 h30 et est assurée par une société de restauration et gérée par le personnel communal.



ALSH périscolaire (garderie scolaire) pendant le temps scolaire pour les 3/12 ans

Ecole maternelle

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 8h30	Garderie périscolaire	Garderie périscolaire		Garderie périscolaire	Garderie périscolaire
8h30 12 h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h 13h30	Temps de cantine	Temps de cantine		Temps de cantine	Temps de cantine
13h30 16 h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h 18h30 2 créneaux 16h/17H30 17H30/18H30	Garderie périscolaire	Garderie périscolaire		Garderie périscolaire	Garderie périscolaire

Ecole primaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 8h30	Garderie périscolaire	Garderie périscolaire		Garderie périscolaire	Garderie périscolaire
8 h30 12 h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h 13h30	Temps de cantine	Temps de cantine		Temps de cantine	Temps de cantine
13h30 16 h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h 18h30 2 créneaux 16h/17H30 17H30/18H30	Garderie périscolaire	Garderie périscolaire		Garderie périscolaire	Garderie périscolaire

ALSH « péri centre » (garderie péri centre) pendant les vacances scolaires pour l'ALSH extrascolaire des 4/12 ans

(petites vacances première semaine des vacances sauf à Noël 3 semaines en juillet)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 9 h	Garderie péri centre	Garderie péri centre	Garderie péri centre	Garderie péri centre	Garderie péri centre
9h 11 h45	ALSH EXTRA	ALSH EXTRA	ALSH EXTRA	ALSH EXTRA	ALSH EXTRA
11H45 :12H	Préparation au repas, passage aux toilettes, lavage de mains				
12h 13h	Temps de cantine	Temps de cantine	Temps de cantine	Temps de cantine	Temps de cantine
13H - 13H30	temps calme (jeux à l'extérieur ou à l'intérieur)				
13h30 17 h	ALSH EXTRA	ALSH EXTRA	ALSH EXTRA	ALSH EXTRA	ALSH EXTRA
17h 18h30 1 seul créneau	Garderie péri centre	Garderie péri centre	Garderie péri centre	Garderie péri centre	Garderie péri centre

En résumé

Pour permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, un accueil périscolaire est proposé comme suit

ALSH périscolaire Pendant l'école	Les lundi, mardi, jeudi, vendredi soit 4 jours/semaine 7h30 --8 h30 16h -18h30
Alsh péri centre <i>Lors des alsh extrascolaires</i> (première semaine des vacances sauf à Noël/mois de juillet)	Toute la semaine 5 jours/semaine 7h30 – 9 h 17 h – 18h30

2. La commune de Lecelles propose dans les locaux de l'Ecole du Centre Place du 8 Mai 1945 un **ALSH extrascolaire (Centres aérés)** destiné aux enfants âgés de **4 à 12 ans inclus**.

- un ALSH chaque première semaine des vacances de février, avril et novembre des petites vacances
- un ALSH « grand centre » de 3 semaines en juillet



Points de vigilance

1. **Tout renseignement relatif à l'état de santé de votre enfant** est à déclarer avant le démarrage du centre
2. **Avant le démarrage du centre**, nous vous invitons à **vérifier que votre enfant est bien inscrit** au centre aéré au numéro suivant : Mairie de Lecelles ☎ 03 27 48 59 02

Modalités d'inscription

ALSH périscolaire (cantine/garderie)	ALSH extrascolaire (centres aérés)
Fiche d'inscription disponible en Mairie	<p>Le dossier est téléchargeable sur le site Les modalités sont consultables sur lecelles.fr .</p> <p>Pour les enfants qui n'ont pas participé au centre de juillet 2024, les dossiers d'inscription sont à télécharger sur www.lecelles.fr Une fois complétés et scannés, les parents sont invités à les transmettre via l'adresse mail de la mairie à savoir mairie.lecelles@wanadoo.fr</p> <p>Si votre enfant a participé au centre de juillet 2024 , le dossier n'est plus à compléter pour cette période de petites vacances (Toussaint 2024 vacances d'hiver Février 2025 et vacances de printemps avril 2025) : il sert de support et est mis à jour si besoin pour les petites vacances. Le dossier est revu dans sa globalité pour le centre aéré de Juillet et ce, pour toute l'année.</p>

Participation financière

La tarification appliquée est **modulée selon le quotient familial des familles**. Une tarification modulée en fonction du quotient familial avec 3 paliers a été mise en place, avec un tarif lecellois et un tarif pour les extérieurs. Les tarifs périscolaires et extrascolaires sont délibérés en commission finances puis au conseil municipal chaque année.

COMMUNE DE LECELLES – PEDT – Annexe

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Délibération 2024-14 – Modification des tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;
Fixe les tarifs communaux comme suit,

- A compter du 1^{er} juillet 2024

- CENTRE DE LOISIRS

Enfants participant au centre à temps plein (journée et cantine incluse). Tarif correspondant à une semaine de fréquentation du centre.		
Quotient familial de la CAF	Tarif Lecellois	Tarif Extérieurs
De 0 à 400 €	35 €	67 €
De 401 à 750 €	41 €	71 €
Supérieur à 750 €	46 €	80 €

- GARDERIE PERICENTRE

Garderie du Centre de loisirs de juillet (Rappel des créneaux : le matin de 7h30 à 9h ⇨ 1 H 30 ; le soir de 17h à 18h30 ⇨ 1 H 30)	
Quotient familial de la CAF	Tarifs
De 0 à 400 €	1,80 €
De 401 à 750 €	1,90 €
Supérieur à 750 €	2,30 €

- A compter du 1^{er} septembre 2024

- GARDERIE SCOLAIRE

Le matin : de 7h30 à 8h30 ⇨ 1 H ; Le soir de 16h à 17h30 ⇨ 1 H 30 et de 17h30 à 18h30 ⇨ 1 H	
Quotient familial de la CAF	Tarif par créneau
De 0 à 400 €	1,50 €
De 401 à 750 €	1,60 €
Supérieur à 750 €	1,90 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour Copie Conforme,

Le Maire,
Jean-Claude MESSAGER